

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

DÉCEMBRE
2016

AMiO

CGSP

FGTB Services Publics

72^e année - n°11 - décembre 2016 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

Réduction du temps de travail

L'or du temps

*32h pour moi,
des emplois créés pour les autres*



ÉDITO
USA : quand
Donald ne fait
plus rire personne !
P. 3



BUDGET WALLON
Un budget sous
le sceau de l'austérité
P. 6



AMiO
Service public régional de
Bruxelles • Une urgence de
géométrie variable
P.12

Confédération syndicale internationale

Turquie : 10 000 autres travailleurs du secteur public licenciés

Le gouvernement du président turc Erdogan vient encore de licencier 10 131 autres de ses agents. Ce sont donc en tout plus de 100 000 employés du secteur public qui ont été licenciés ou suspendus depuis le coup d'État manqué du 15 juillet. Les renvois, dans 35 différents ministères et agences du gouvernement, ont principalement concerné les secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice. Dans les institutions d'éducation, où la majeure partie des licenciements a eu lieu, les nouveaux recrutements peuvent être arbitraires et ne s'appuyer sur aucun critère objectif. Les personnes licenciées ne peuvent plus accéder à d'autres emplois dans le secteur public.



Les renvois sont liés à l'annonce de deux autres décrets en application de l'État d'urgence décidé par le Conseil des ministres après la tentative de renversement. En tout, dix décrets ont été adoptés, dont bon nombre ont des conséquences permanentes pour la politique, l'économie et la société du pays. Les Autorités ont aussi bloqué certains sites de médias sociaux. La semaine dernière, au moins 11 membres du parti de l'opposition HDP ont été arrêtés après que l'immunité de plus de 130 membres du parlement démocratiquement élus ait été levée en mai de cette année. Le parti HDP a annoncé qu'il suspendait ses activités au parlement. Les autorités ont encore fermé 15 autres organes de presse et près de 100 journalistes sont actuellement en prison.



Sharan Burrow, la secrétaire générale de la CSI, a déclaré « *qu'en Turquie, la démocratie n'était plus qu'une pure imposture. Le gouvernement*

s'est attaqué aux libertés fondamentales d'expression, de réunion et syndicale, et s'en prend désormais au parlement en arrêtant des membres siégeant. Une fois de plus, le président Erdogan se sert des agissements d'une poignée d'individus qui ont échoué à prendre le pouvoir par la force pour éliminer les fondements les plus élémentaires de la démocratie. La CSI a déjà mis en garde contre le risque que la Turquie bascule dans la dictature et que les simples travailleurs soient punis uniquement sur base de leur origine ethnique ou de leur opinion politique. »

CSI, le 10 novembre 2016

IN MEMORIAM

Gilbert Lonnoy



Nous avons appris le décès du Cde Gilbert Lonnoy survenu ce 28 octobre. Cet infatigable militant a été Secrétaire général de la CGSP de 1985 à 1992.

Né en 1931 en région namuroise, il est entré à la SNCB en 1946 ! Il y fera toutes ses classes et s'engagera très tôt dans l'action syndicale jusqu'à devenir Secrétaire national du secteur Cheminots en 1980. Mandat qu'il exerçât jusqu'à son élection au secrétariat permanent de notre Centrale.

Même s'il prit sa pension en 1992, Gilbert n'a jamais mis ses engagements au rancart. Fortement ancré dans la vie politique namuroise, Gilbert Lonnoy n'a eu de cesse de défendre la cause des travailleurs et de continuer à s'impliquer syndicalement. À tel point que nous l'avons retrouvé rapidement à la tête des Commissions techniques des Pensionnés. Au moment de son décès, Gilbert exerçait encore le mandat de Président de la Commission des Pensionnés et Pré-pensionnés de la FGTB wallonne. Nous serons fidèles à la vigilance et à la combativité qu'il n'a cessé de mettre en avant dans la défense de nos affiliés, des services publics, de nos pensions, de nos droits...

Nous adressons toutes nos condoléances à sa famille et à ses proches.

DANS NOS RÉGIONALES

Centre

Taux de cotisation

Attention : au 1^{er} janvier 2017, adaptation des taux de cotisation.

Pour plus de renseignements, s'adresser à son secteur respectif.

Hainaut occidental

Permanence

Amicale des Pensionnés

Veillez noter que désormais les permanences de l'Amicale des Pensionnés se tiendront le

lundi toute la journée et le **mercredi** de 14h à 16h.

USA : quand Donald ne fait plus rire personne !

Après avoir occupé l'espace médiatique pendant des mois, les élections présidentielles américaines ont, enfin, livré leur verdict. Pour beaucoup, la victoire de D. Trump fut un choc, une surprise !

Il est vrai que l'arrivée d'une telle personne, raciste, misogyne, vulgaire et menteuse à la tête de la plus grande puissance du monde fait peur. Mais, plutôt que de jeter l'anathème sur les Américains pour avoir ouvert les portes de la Maison Blanche à un tel individu, il faut s'interroger sur les raisons de son succès ou, plus exactement, sur les raisons du succès d'un tel discours partout dans le monde.

Il serait malhonnête de critiquer ce qui se passe de l'autre côté de l'Atlantique en niant la réalité politique en Europe. Car, l'élection de D. Trump s'inscrit dans un large mouvement de succès électoraux pour les idées simplistes, haineuses et nauséabondes qui font du rejet de l'autre l'argument politique par excellence !

C'est cette réalité qu'il convient d'interroger alors que partout l'extrême droite progresse, accède au pouvoir dans des mairies et des régions en France, fait son entrée dans des parlements et des gouvernements, y compris en Belgique !

Le constat est simple, le monde change vite, mettant à mal nos certitudes, chamboulant nos repères. La mondialisation capitaliste s'est imposée (temporairement ?) en l'espace d'une génération. Avec elle est apparu un discours technocratique, terne, cachant un projet politique derrière des arguments prétendument scientifiques. Dans le même temps, les mots et valeurs de la gauche ont été systématiquement discrédités. Les responsables politiques de gauche ont accepté l'histoire écrite par le monde de la finance, ils ont adopté l'idée qu'il n'y avait pas d'alternatives au capitalisme. Ils ont abandonné l'idée de rapport de force, de l'existence de classes sociales aux intérêts opposés. Bref, en cessant de dire que le rapport capital/travail est structurant de notre société, que la domination du premier (le capital) se traduit par une mise sous pression sans précédent du second (le travail), la gauche a cessé de fournir une explication claire nous permettant de comprendre le monde dans lequel nous vivons.

Elle a par son silence laissé le champ libre à ce que le discours politique a de plus infâme, de plus ignoble. Elle a permis que soient véhiculées des idées pointant l'autre, « l'étranger », « celui qui diffère de nous » comme la cause de nos problèmes.

Face à cette montée de l'extrême droite, il est temps de se réapproprier nos valeurs, nos symboles, nos mots. Car, c'est avec eux que l'on pense, que l'on analyse la société et les rapports de forces en présence, c'est à partir d'eux que l'on se fixe des objectifs, que l'on élabore des stratégies pour les atteindre !

Le discours de la gauche, dans son entièreté, ne doit pas être celui du partenariat avec le patronat, ne doit pas être celui d'une évolution inéluctable vers plus de mondialisation capitaliste pas plus que celui de la division de ceux qui aujourd'hui sont victimes d'un système qui les broie.

Non, bien au contraire, notre discours et donc nos actes, loin de recourir systématiquement à la critique et à l'opposition stérile doivent faire la part belle aux alternatives, ils doivent ouvrir le champ des possibles. Ils doivent donner l'envie, à tous ceux qui veulent le changement, de se retrouver avec enthousiasme et conviction derrière un projet de société solidaire et fraternel.

Notre discours doit également se réapproprier des petites choses toutes simples comme le bonheur et la joie de partager des moments avec ceux qu'on aime ou le plaisir d'aller à la rencontre de ceux que l'on nous présente comme différents. Car nous, nous ne voulons pas vivre séparés des autres, nous ne voulons pas avoir peur de ceux qui viennent de loin ! Bien au contraire, nous devons avoir l'ambition de détruire tous les murs et d'utiliser leurs briques pour construire des ponts !

Voilà le travail qui attend les forces de gauche ! Il est nécessaire car nous ne construirons jamais un rapport de force sur des idées erronées ! C'est là le meilleur moyen de lutter contre tous les D. Trump du monde !

L'IRW-CGSP y prendra sa part !

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

L'or du temps

En mettant la réduction collective du temps de travail au centre de ses priorités, la FGTB wallonne ne s'est pas trompée de cible. Cette revendication porte en elle tout un projet de société à même de nous faire sortir par le haut du marasme de l'austérité qui nous afflige à tous les niveaux. Ainsi que l'affirme la brochure publiée par le CEPAG¹, c'est « un objectif politique qui redonnerait espoir à toute une génération désabusée par le chômage et le manque de perspectives ».

Depuis toujours, la limitation du temps de travail est un enjeu essentiel pour le mouvement ouvrier. À ce sujet, les statuts de la Première internationale de 1866 sont clairs : « Nous déclarons que la limitation de la journée de travail est la condition préalable sans laquelle tous les efforts en vue de l'émancipation doivent échouer. »

Cette revendication n'est donc pas une vieillie obsoleète ainsi que le martèlent sans cesse les libéraux de tout poil. Au contraire, elle trace une ligne tangible à la limitation du pouvoir du capital. Elle rétablit ainsi l'indispensable justice dérobée au « travail, seul réel producteur de valeur ajoutée² ».

C'est dire que l'enjeu de la réduction collective du temps de travail dépasse largement les limites d'une simple politique économique de résorption du chômage. Il fonde littéralement le socle de nos revendications et étaye toute notre représentation de la société.

En effet, la réduction collective du temps de travail est, avant toute chose, une mesure visant l'égalité, dans un contexte où, depuis qu'elle n'est plus mise en œuvre, les inégalités explosent...

There is no alternative ?

Il faut dire qu'actuellement cet or du temps est particulièrement plombé ! Tant les discours médiatiques que les politiques belges et européennes donnent l'impression que le rapport de force en faveur des travailleurs est disqualifié,

nourrissant un sentiment de fatalité ou des ressentiments d'impuissance. Sans parler de l'incessante propagande libérale selon laquelle il faudrait choisir entre l'emploi et les salaires, entre la compétitivité et les conditions de travail.

On le voit, la question du temps de travail est au cœur des politiques libérales et s'est exacerbée avec la mise en place du concept d'austérité.

Nous assistons ainsi à plusieurs déferlantes sur l'allongement du temps de travail : recul de l'âge de la pension, allongement de la durée de la carrière, abolition des prépensions, des tantièmes, du crédit-temps, suppression de jours de congé, défiscalisation des heures supplémentaires, du travail de nuit, hausse de la flexibilité, annualisation du temps de travail, travail du dimanche, Loi Peeters, etc.

Avec en arrière-fond, le mensonge idéologique selon lequel le « coût du travail » en Belgique serait trop élevé et ruinerait tous nos efforts à rétablir la compétitivité qui assurerait la relance de l'économie...

C'est d'autant plus absurde que la loi de sauvegarde de la compétitivité de 1996 compare nos salaires avec notamment l'Allemagne, pays champion de la modération salariale ! Cette logique de comparaison ne conduit qu'à une seule chose, la pression à la baisse sur les salaires (ici et en Allemagne), le seul perdant : le monde du travail. Dans un grand marché européen (et a for-



tiori transatlantique) quand un pays gagne des « parts de marché », c'est que d'autres en perdent ! C'est une logique de destruction !

Une juste répartition des richesses créées par le travail

Pour surmonter cette situation, il nous faut réaffirmer avec force que le travail n'est pas une variable d'ajustement mais, une richesse ! Que le salaire n'est pas un coût mais un droit !

Et notons l'hypocrisie qui consiste à fustiger le « coût du travail » au moment même où la part des salaires dans la valeur ajoutée est à son plus bas niveau historique³ ! Depuis près de trente ans, l'évolution de la redistribution des richesses, pourtant en hausse constante grâce à la productivité accrue des travailleurs, s'est effectuée au détriment de ceux-ci et au profit des revenus du capital.

Sur les trente dernières années, le PIB belge a triplé. À quoi cette richesse a-t-elle été principalement affectée ? Elle a été accaparée par les dividendes versés aux actionnaires et par les charges d'intérêts versés aux détenteurs de titres de dette publique !

« Autrement dit, affirment Michel Husson et Stéphanie Treillet, ce qui ne va pas

aux salariés sous forme d'augmentations de salaires ou de créations d'emplois par réduction du temps de travail est directement capté par les actionnaires et les rentiers⁴. »

Partage du temps de travail : le temps partiel, le temps partiel

Aujourd'hui, l'augmentation de la productivité débouche déjà sur un *partage* inégal du temps de travail qui se réduit en creux par l'accumulation continue des temps partiels imposés (essentiellement aux femmes), de l'intérim, des « mini-jobs » à la sauce allemande, du chômage, de « l'activation » des allocations de chômage et bien sûr de l'exclusion du chômage lui-même, et qui s'inscrit dans une flexibilité et une précarité toujours plus accentuées.

La notion hypocrite du « *partage* » du travail laisse entendre que l'emploi est *rare*, qu'il appartient au salarié ayant un emploi de sacrifier une partie de ses revenus ou de ses conditions de travail pour lutter contre le chômage ou ne pas y sombrer lui-même.

La **réduction collective du temps de travail** aplanira ces discriminations et abolira ces sentiments de culpabilité. C'est une question de justice et de redistribution des richesses produites. C'est pour cela que cette mesure doit se financer prioritairement par l'imposition de la part des plus-values, des dividendes et des profits inconsidérés réalisés ces dernières années. **Le maintien des salaires est donc une nécessité.**

De même, la réduction du temps de travail, ainsi que l'illustre parfaitement l'exemple des 35 heures en France, doit s'accompagner de l'embauche compensatoire et de la création d'emplois. L'imposition de cette mesure par la loi veillera en tout premier lieu à ce que **cette embauche compensatoire** soit effective et non rendue caduque par une augmentation proportionnelle de la flexibilité exigée des travailleurs, comme on a pu le constater dans les hôpitaux français.

Rouvrir le champ des possibles

La réduction collective du temps de travail rouvre le champ des possibles bloqué par 30 ans de politiques libérales. Il y a en effet urgence ! Une triple urgence même : sociale, économique et environnementale. L'urgence sociale est d'en finir avec ce modèle économique qui laisse plus de 650 000 personnes sans emploi alors que des milliers d'autres croulent sous plus de 45, voire 60 heures de travail par semaine. Elle consiste également à stopper immédiatement le démantèlement de notre protection sociale et de nos services publics.

La réduction collective du temps de travail permet de libérer le temps de travail *contraint* et donc crée de nouvelles opportunités, de nouveaux besoins. Davantage qu'une amélioration de l'articulation entre vie privée et professionnelle, c'est la possibilité d'une autre répartition du temps : des temps *libérés* pour le repos, le loisir, la culture, pour participer à la vie sociale et envisager enfin le partage plus égalitaire des tâches domestiques et parentales entre les hommes et les femmes. Dans ce cadre lié à l'augmentation de la qualité de la vie, les services publics sont appelés à jouer un rôle prépondérant !

Une urgence économique et environnementale également car à l'évidence le modèle contradictoire d'une société à croissance soutenue et à austérité permanente a fait long feu. Il a également épuisé les ressources d'une planète où le gaspillage des uns n'arrive plus à occulter la famine des autres.

La réduction collective du temps de travail constitue les prémices d'une nouvelle organisation de la production, tout autant qu'une autre façon d'appréhender la mobilité.

Une fois encore, les services publics sont appelés à être au premier rang de la planification de cette production en développant les biens et services qui apparaissent urgemment nécessaires : les crèches, les écoles, les hôpitaux, les communications, les logements sociaux, les transports en commun, les énergies renouvelables, etc.

1. Le Centre d'éducation populaire André Genot publie une brochure intitulée « #4J. La semaine de 4 jours en 32 heures. Le partage ou la barbarie. ». À télécharger sur le site www.cepag.be.
2. Daniel Richard, *Travailler moins pour gagner tous !*, Politique, n° 67, novembre-décembre 2010.
3. Voir le baromètre socio-économique de la FGTB et la *Tribune* du mois de novembre.
4. Michel Husson et Stéphanie Treillet, *La réduction du temps de travail : un combat central et d'actualité*, Contre-Temps, n° 20, 2014.



Région wallonne : un budget sous le sceau de l'austérité

Avec des paramètres macroéconomiques revus à la baisse par le Bureau fédéral du plan et des décisions du Fédéral impactant négativement ses recettes, l'exercice budgétaire 2017 de la Région wallonne ne s'annonçait pas prometteur... Et, autant le dire de suite, si le budget 2017 est peu réjouissant, celui de 2018 s'avère catastrophique !

En privilégiant toujours la réduction des dépenses publiques, le Gouvernement wallon fait, pour 2017, toujours le choix de la « râpe à fromage ». Cependant, ce choix n'est pas sans conséquences. Faut-il rappeler les économies drastiques réalisées dans les services publics via, notamment, la poursuite de la réduction de dotation des Organismes d'intérêt public (OIP) ?

Pour rappel, la dotation des OIP a été « gelée » entre 2009 et 2014. Depuis lors, elle a été drastiquement réduite : de 5 % en 2015, 3 % supplémentaires en 2016 et encore 2 % en 2017. Soit une diminution de plus de 10 % en 3 ans !

Dans le même temps, il est toujours prévu de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur trois partant à la pension.

Ce budget est donc dans la continuité des précédents, aucune (r)évolution ou décision de rupture n'est envisagée. On peut néanmoins s'inquiéter de la surestimation des recettes qui, si elle devait se confirmer, augmenterait un peu plus encore le déficit wallon.

Depuis plusieurs années, l'élaboration des budgets de la Région wallonne a consisté à diminuer progressivement les dépenses jusqu'à obtenir un déficit acceptable par l'Europe et l'État fédéral.

À partir de 2018, si la Wallonie continue à s'inscrire dans les contraintes européennes et fédérales et compte tenu de la hauteur des corrections budgétaires qui impacteront la Wallonie, de réelles mesures devront être prises afin de redresser structurellement le déficit. Il ne s'agira donc plus ici de se servir de la technique de la « râpe à fromage ».

Impacts de la Réforme de l'État

La Wallonie pourrait augmenter ses recettes car, c'était bien là un des aspects importants de la sixième réforme de l'État, les Régions disposent à présent d'une certaine autonomie fiscale. La Wallonie pourrait, si elle le souhaitait, par le jeu des additionnels à l'IPP, réinstaurer les tranches d'imposition à 52,5 % et 55 %. Selon les calculs de la FGTV wallonne, cette mesure rapporterait quelque 30 millions d'euros supplémentaires.

Cependant, si elle existe bel et bien, cette autonomie fiscale est largement insuffisante pour contrer les effets négatifs pour le budget wallon de certaines mesures prises par le Fédéral. Il suffit de comparer l'impact d'une éventuelle réinstauration



des tranches à 52,5 % et 55 % (30 millions) au coût du Tax-shift (162,6 millions)...

Plus le temps passe et plus on mesure à quel point cette réforme de la loi spéciale de financement (LSF) est dommageable pour la Wallonie. Dans les faits, l'autonomie fiscale des Régions entraîne mécaniquement une diminution des budgets régionaux suite à des décisions venant du Fédéral ; et ce, malgré les socles de solidarité et de transition. Ces socles devaient pourtant garantir une « certaine » neutralité de la sixième réforme de l'État sur les finances des Régions.

Dès le départ, nous avions craint que cette nouvelle LSF soit défavorable à la Wallonie. La réalité est encore bien pire !

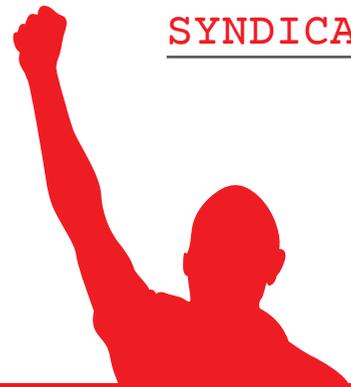
Défavorables à la Wallonie

Transferts de compétences sous-financés, recettes surestimées, garde-fous inopérants, la Wallonie est, plus que jamais, dans une impasse budgétaire. Les futurs exercices budgétaires risquent d'être encore plus douloureux si le Gouvernement persiste à vouloir axer sa politique budgétaire sur une diminution des dépenses.

Afin de rectifier le tir, la Wallonie doit :

- exiger un accord de l'ensemble des Régions dès qu'une modification fiscale au niveau fédéral a un impact sur leur budget,
- revoir certains aspects de la LSF,
- envisager une politique fiscale globale.

Comme il y a eu une expression wallonne forte sur le « CETA », il importe, maintenant, que la Wallonie ose contester certains dogmes économiques. Qu'elle ose faire la preuve que des alternatives existent et surtout qu'elle ose prendre son destin en main !



PLUS QUE JAMAIS, LE SYNDICALISME

Ces derniers mois, une certaine presse se réjouissait d'annoncer la mort du syndicalisme en Belgique. Dinosaures d'un autre âge, incapables de communiquer, crispés sur des prérogatives d'un autre temps, arc-boutés sur des méthodes dépassées, revendications désuètes... Les critiques n'ont pas manqué et la moindre annonce d'une action syndicale était décriée avant même qu'elle ait eu lieu !

Cependant, une récente étude du CRISP¹ démontre que ces attaques répétées sont davantage l'œuvre d'une propagande idéologique acquise au néolibéralisme que d'une véritable lame de fond dans l'opinion publique.

80 % favorables aux syndicats !

Le *Courier hebdomadaire* du CRISP livre les résultats d'une enquête qui vient fort à propos. Elle démontre que près de 80 % des électeurs francophones trouvent leur syndicat non seulement utile mais encore **absolument nécessaire**. Et ce dans un contexte fortement marqué tant par les mesures antisociales d'un gouvernement de droite que par les réactions syndicales qui, depuis deux ans, se dressent contre l'austérité imposée aux seuls travailleurs et aux personnes déjà les plus démunies de ce pays...

N'en déplaise aux éditorialistes en mal de lecteurs, les nombreuses grèves et conflits sociaux menés depuis l'automne 2014 n'ont pas entamé la confiance envers les syndicats qui mènent ces actions. L'étude présente des chiffres et des enquêtes qui permettent d'affiner et de nuancer cette perception globalement positive. En effet, il apparaît que seulement 28 % de l'électorat belge est franchement antisyndical. Cela est davantage marqué en Flandre mais on remarquera que l'on ne peut pas parler de rejet massif des syndicats dans aucune des deux communautés.

Ainsi que le souligne la conclusion de l'étude du CRISP, « *la classe pro-syndicale et la classe pro-syndicale sceptique, qui regroupent respectivement les personnes ayant une vision positive ou plutôt positive mais critique du syndicalisme, représentent ensemble 77 % des électeurs du côté francophone et 69 % en Belgique néerlandophone (pour un total national de 72 %).* »

Une étude complète

L'avantage de cette étude, publiée, rappelons-le, par le CRISP, est qu'elle présente une méthode rigoureuse et scientifique d'investigation. Les 2 000 personnes du panel, choisies aléatoirement sur base du Registre national, donc affiliées ou non à un des trois grands syndicats, permettent d'obtenir des données représentatives et fiables. Les enquêteurs leur ont posé des questions liées à toutes les activités syndicales : raisons de s'affilier ou non à un syndicat, utilité des syndicats (pour la défense et la protection des droits et des intérêts des travailleurs et allocataires sociaux), appréciation de leurs positions et actions, perception du droit de grève, etc.

D'une manière générale, toutes les questions reviennent largement positives. Cela n'empêche bien entendu nullement les opinions critiques à l'endroit des organisations syndicales. **Mais une très large proportion des électeurs sondés, du Nord comme du Sud du pays², se**

déclarent convaincus que les syndicats sont nécessaires, et plus que jamais à l'heure actuelle, pour protéger les droits sociaux et les intérêts des travailleurs.

Résistance !

Ceux qui ont tenté politiquement de profiter de cette déferlante médiatique à l'encontre des syndicats en voulant leur imposer le service minimum ou une personnalité juridique en sont pour leurs frais ! L'opinion publique n'est pas dupe de l'image des syndicats qui est construite dans les médias majoritaires. Derrière cette « opinion publique », il y a des travailleurs et des citoyens, avertis et conscients des conditions de travail chaque jour plus difficiles et des conditions de vie chaque jour plus restreintes. Avertis et conscients que leur meilleure résistance aux couleuvres que l'on veut leur faire avaler est de s'unir collectivement au sein de syndicats disposés à négocier quand c'est possible, à se battre quand c'est nécessaire !

1. Le Centre de recherche et d'information sociopolitiques consacre son courrier hebdomadaire de mi-septembre 2016 à une étude *Syndicats et syndicalisme : perceptions et opinions*, réalisée d'octobre 2014 à juin 2015 par la KU Leuven. Plus de 2 000 personnes ont été interrogées et une attention toute particulière a été réservée aux personnes affiliées à la FGTB. Sur les 719 francophones sondés, 41,6 % se disent appartenir à un des trois syndicats interprofessionnels.
2. 81,3 % des francophones et 73,4 % des néerlandophones).

Le gouvernement nuit à la santé !

Ce gouvernement fédéral de droite est aussi nuisible par nature qu'au travers de sa politique antisociale ! Après les restrictions d'accès à l'assurance chômage et le recul de l'âge de la retraite, voilà qu'il s'attaque aux soins de santé au détriment des patients. Difficulté d'accès aux soins ; augmentation des inégalités ; instauration d'une médecine à deux vitesses sont les conséquences prévisibles des nouvelles mesures pour les Bruxellois.

Pour boucler son budget 2017 afin de correspondre aux impératifs des traités européens d'austérité, le gouvernement fédéral a dû trouver trois milliards d'euros. Et il n'a rien trouvé de mieux qu'aller chercher près du tiers dans le budget des soins de santé.

Malgré les déclarations de la ministre de la santé, Maggie De Block (OpenVLD), une partie des 902 millions d'euros d'économie imposée est à charge des patients qui seront directement impactés par la hausse globale, estimée à 9 % par an de leurs frais pharmaceutiques. Ceci alors que l'achat de médicaments est déjà régulièrement reporté par les ménages à faibles revenus.

En effet, le ticket modérateur des antibiotiques sera augmenté et certains médicaments comme les décongestionnants ne seront plus du tout remboursés.

D'autre part, le seuil maximum à facturer a été indexé, limitant du même coup le remboursement des soins de santé des malades chroniques et des patients devant faire face à des frais importants. Enfin, le stage d'attente pour pouvoir bénéficier des indemnités maladie passe de 6 mois à 1 an, ce qui fragilisera davantage les jeunes travailleurs.

Restrictions tous azimuts

D'autres coupes budgétaires toucheront également les patients de manière indirecte.

Ainsi, l'accélération de la réforme du paysage hospitalier, qui subissait déjà un effort de 9,50 millions d'euros d'économies pour 2017, entraînera des réductions du nombre de lits et de personnel dans les hôpitaux.

La biologie clinique (les analyses médicales) verra son financement raboté de 400 000 euros tandis que l'ima-

gerie médicale (radiologie) perdra 500 000 euros.

Il est certain que ces réductions sont préjudiciables à l'accès et à la qualité des soins pour les patients qui, à Bruxelles, sont plus nombreux à connaître une situation précaire.

Le baromètre social bruxellois nous indique en effet qu'un ménage sur cinq a déjà dû retarder des soins de santé pour des raisons pécuniaires ; cette proportion atteignant même les 40 % parmi les 20 % des ménages les plus pauvres. Une réalité sociale qui sera aggravée par les 7 millions d'économie imposés aux maisons médicales qui ne pourront plus proposer les mêmes services à une population déjà fragilisée qui sera contrainte de se tourner vers les hôpitaux publics déjà soumis à une forte demande et à la réduction de leurs moyens.



Les hôpitaux publics bruxellois (Réseau Iris) seront plus particulièrement touchés par ces nouvelles mesures restrictives. Parce qu'ils constituent le plus important complexe hospitalier du pays et accueillent le plus large public, ils développent des projets innovants et sont plus que d'autres sujets à expériences pilotes et à des réorganisations de grande ampleur pour lesquels les financements seront rabotés. Les pre-

mières estimations donnent 13 millions de moins pour les hôpitaux d'Iris sur les 92 millions à l'échelle du pays.

Jusqu'à l'emploi menacé

L'ensemble de ces réductions de financement pourraient entraîner la perte de 120 emplois à temps plein dans le réseau Iris. C'est à une véritable régression sociale qu'on assiste avec, entre autres, le durcissement des aménagements de fin de carrière du personnel soignant qui avaient été obtenus en raison de la pénibilité du travail et des horaires inconfortables.

Vers toujours plus d'inégalités !

Nous refusons ces orientations politiques qui conduisent vers une médecine à deux vitesses. Nous ne voulons pas d'un système dans lequel seuls les plus aisés peuvent s'occuper de leur santé parce qu'ils ont les moyens de se payer leurs médicaments et une assurance hospitalisation. C'est pourtant ce que met en place ce gouvernement de droite extrême qui affaiblit le secteur public pour favoriser in fine la privatisation des soins de santé. La question du modèle de société et du contrat social se pose une fois de plus. Avec la FGTB et les autres forces progressistes de la Région, nous continuerons à défendre et promouvoir notre projet solidaire.

Rudy Janssens

Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles

www.cgsp-acod-bru.be




« Rumeur or not rumeur !!! »

Tel est le titre que nous pourrions donner à la manière de communiquer du Ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique.

En effet, alors qu'aucun texte n'est soumis à la négociation/concertation, ledit ministre n'hésite pas à communiquer sur ses projets même ceux n'ayant pas reçu l'aval du gouvernement.

Une chose est cependant certaine, l'accord du gouvernement sera exécuté tel quel, la concertation sociale n'y changera **rien à moins que l'on ne se réveille !**

Mais il est très difficile de mobiliser massivement lorsque l'on connaît la tactique du gouvernement, à savoir avancer à petits pas...

Ce 15 novembre, ce sont les militaires qui sont dans la rue, non pas dans le cadre de la menace terroriste, mais dans le cadre de la défense de leurs intérêts à savoir leur régime de pension, clairement menacé par les projets du gouvernement. Mais ils ne sont pourtant pas seuls à voir leur régime de pension préférentiel mis en péril, mais le saucissonnage de ce dossier fait que...

Malheureusement, pour la Fonction publique il ne s'agit pas seulement de la mise en péril des pensions mais aussi de toute une série de dispositions du statut que le Ministre Vandepuut met à mal petit à petit.

a. Sont actuellement dans le collimateur du gouvernement

- La rétrogradation temporaire volontaire, avec bien entendu perte de salaire et de droit à l'avancement de traitement dans sa situation initiale, ce dossier appelé pudiquement « *travail allégé* » par l'Autorité.
- La création de bureaux-satellites qui devraient permettre la diminution des déplacements pour les membres du personnel qui n'auraient pas accès au télétravail, mais revers de la médaille, pas de défraiement du déplacement vers ce bureau-satellite.

b. Autres dossiers sensibles

- Les jours fériés et les jours de ponts éventuellement accordés, à ce jour les informations les plus farfelues circulent quant à l'octroi ou non de jours de ponts en 2017 pour la Fonction publique administrative fédérale. Deux notes au Conseil des Ministres des 28 septembre 2016 et 7 octobre 2016 soufflent le chaud et le froid sur cette problématique.
- La fin généralisée du pointage dans les départements fédéraux est-elle fondée ? Comme on dit il n'y a pas de fumée sans feu ! Quelles compensations seraient accordées ? Qu'en sera-t-il du respect de la loi du 14 décembre 2000 fixant certains aspects de l'aménagement du temps de travail dans le secteur public, à défaut de pointage ? La norme sera-t-elle exclusivement basée sur le volume de travail sachant que cela peut varier d'un individu à l'autre ?

Bien qu'Halloween soit maintenant derrière nous, le catalogue des horreurs du gouvernement fédéral est loin d'être épuisé et le détricotage à petit feu du statut des agents de l'État se poursuit insidieusement, précarisant de plus en plus l'emploi public.

R. Vansaingele

COMITÉ B

Nouvelles règles

Nouvelles règles de mutations depuis le 1^{er} octobre 2016

1. Introduction

Les règles de mutations volontaires étaient prévues à l'article 49 de l'arrêté royal du 2 octobre 1937 fixant le statut des agents de l'État.

Le Gouvernement, dans sa déclaration du 14 octobre 2014, faisait part de son souhait de réformer le Statut administratif des agents de l'État.

Outre la procédure disciplinaire remaniée, les règles en matière de mobilité ont été considérablement modifiées par l'arrêté royal du 3 août 2016 portant modification de diverses dispositions relatives aux agents de l'État, publié au Moniteur belge du 24 août 2016.

Ce texte a été négocié au Comité B où siège la **CGSP**. Il a suscité de vives réactions en raison des reculs qu'il instaure. Suite aux diverses actions menées, le projet a été revu.

Néanmoins, la **CGSP** a remis un protocole de **DÉSACCORD motivé** (protocole n° 717) compte tenu du caractère insuffisant des amendements apportés.

Le Conseil d'État dans son avis a émis de nombreuses observations. Le texte publié ce 24 août est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2016.

Nul doute que vous êtes nombreux à vouloir connaître les règles qui régissent le changement de résidence administrative ou de service, aussi, il nous a semblé important de vous présenter les grands axes de cette réforme :

A) Mutation volontaire : suppression de la mutation volontaire sur base du seul critère de l'ancienneté remplacée par la comparaison des titres et mérites des candidats (emploi attribué au candidat qui répond le mieux aux exigences de la fonction).

B) Mutation d'office : intégrée dans le Statut des Agents de l'État.

C) Mutations temporaires volontaires (raisons de santé, sociales ou familiales graves) intégrées dans le statut des agents de l'État.

Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le **1^{er} octobre 2016**.

2. Mutation volontaire

2.1. Quels sont les changements ?

L'article 49, § 2, de l'arrêté royal du 2 octobre 1937 qui réglait la mutation volontaire des agents a été fondamentalement modifié. C'en est fini de la demande de mutation introduite valable trois ans.

Dorénavant, l'agent devra introduire un acte de candidature et il est mis fin à la mutation sur base du seul critère de l'ancienneté.

2.2. Quels agents peuvent obtenir une mutation ?

Comme par le passé, l'agent de l'État en activité de service peut, à sa demande, obtenir une mutation vers un service établi dans une autre résidence administrative ou pour un autre service dans la même résidence administrative à condition qu'il **réponde aux exigences de la fonction** à conférer.

2.3. Quel agent sera affecté à l'emploi convoité ?

- **Lorsqu'il n'y a qu'un candidat pour l'emploi :** l'agent est affecté dans cet emploi.
- **Lorsque plusieurs agents de l'État sont candidats pour une mutation vers une même résidence :** l'emploi est attribué au **candidat qui répond le mieux aux exigences de la fonction à conférer.**

Le Président du Comité de direction ou son délégué **compare à cette fin les titres et mérites des candidats au regard des compétences génériques et techniques de la fonction.**

Si plusieurs candidats répondent de manière égale aux exigences de la fonction à pourvoir, les agents sont alors mutés selon l'ordre de priorité suivant :

- l'agent dont l'ancienneté de classe ou de grade est la plus élevée ;
- à égalité, l'agent dont l'ancienneté de service est la plus élevée ;
- à égalité, l'agent le plus âgé.

2.4. Annonce des emplois à conférer, profil de fonction et candidature

C'est le Président du Comité de direction ou son délégué qui détermine la procédure selon laquelle les emplois à

conférer par mutation sont annoncés et selon laquelle les agents de l'État peuvent poser leur candidature.

Le profil de la fonction doit être annexé à l'appel à candidature.

Les agents qui estiment remplir les exigences de la fonction peuvent introduire leur candidature.

Les modalités pratiques sont déterminées par le Président du Comité de direction ou son délégué.

Cette procédure sera difficilement applicable dans les départements devant gérer plusieurs centaines de mutations par année.

3. Mutation d'office

Cette disposition qui existait au sein du SPF Finances, vient d'être étendue à l'ensemble des SPF et SPP par la réintroduction dans l'arrêté royal du 2 octobre 1937 de l'article 50.

3.1. Qu'est-ce que la mutation d'office ?

La mutation d'office permet à l'Autorité de déplacer un agent dans un autre service situé dans une autre résidence administrative sans son consentement et sans limite kilométrique ni mesure d'accompagnement.

Cette mesure de type organisationnelle modifie donc le lieu de travail des agents ce qui n'est pas rien.

La CGSP craint qu'à l'instar de ce qui se passe au SPF Finances il soit de plus en plus souvent fait application de la mutation d'office comme outil de management pour parvenir à gérer les non-remplacements des départs naturels suite aux différentes décisions budgétaires.

Quand l'Autorité peut-elle muter un agent d'office ?

L'Autorité peut recourir à la mutation d'office dans 4 cas de figure :

- 1°) lorsque le service pour lequel l'agent a été désigné déménage dans une autre résidence administrative ;
- 2°) lorsque le service pour lequel l'agent a été désigné est supprimé et qu'un (ou plusieurs) service(s) situé(s) dans une autre résidence administrative reprend (reprennent) partiellement ou totalement les compétences matérielles et/ou territoriales ;
- 3°) lorsqu'un (ou plusieurs) service(s) situé(s) dans une autre résidence administrative reprend (reprennent) partiellement les compétences matérielles et/ou terri-

toriales du service pour lequel l'agent a été désigné ;

- 4°) lorsque la charge de travail du service diminue par rapport au nombre de membres du personnel.

Le texte ne précise toutefois pas comment et sur base de quels éléments la diminution de la charge de travail sera mesurée.

3.2. Qui est susceptible d'être muté d'office ?

- Soit **tous** les agents du service concerné (notamment en cas de suppression du service).
- Soit une partie des agents du service.

Le § 2 de l'article 50 du statut des agents de l'État détermine un ordre de priorité.

* **Principe** : agents dont l'ancienneté est la moins grande :

- d'abord l'agent dont l'ancienneté de classe ou de grade est la moins grande qui est muté d'office ;
- à égalité, l'agent dont l'ancienneté de service est la moins grande ;
- à égalité, l'agent le moins âgé sera muté d'office.

* **Dérogation** : si des agents sont candidats à la mutation volontaire pour le service vers lequel une mutation d'office est envisagée : les **agents qui répondent le mieux aux exigences de la fonction (comparaison des titres et mérites des candidats)**.

3.3. Qui est compétent pour muter un agent d'office ?

Le statut des agents de l'État stipule que c'est le Président du Comité de direction ou son délégué qui peuvent muter un agent d'office dans les cas repris ci-avant.

4. Mutations temporaires vers une autre résidence administrative

Ici également l'article 51 réintroduit dans le statut des agents de l'État des dispositions qui existaient au sein du SPF Finances.

Il s'agit de la mutation temporaire :

- pour raisons familiales ou sociales graves ;
- pour raison de santé.

4.1. Quels agents peuvent obtenir une mutation temporaire ?

Tout agent peut solliciter une mutation temporaire vers une autre résidence administrative.

4.2. Conditions à remplir pour obtenir une mutation temporaire ?

Pour pouvoir bénéficier d'une mutation temporaire il faut justifier d'une des raisons suivantes :

- raisons familiales graves ;
- raisons sociales graves ;
- raisons médicales.

L'arrêté royal ne précise pas les modalités pratiques d'application mais fixe d'emblée certaines limites.

4.3. Quelle est la durée de la mutation temporaire ? Cette mesure est-elle prolongeable ?

La mutation peut être sollicitée pour une durée de maximum 12 mois.

S'il existe des raisons graves le justifiant, elle peut être prolongée par période de maximum 12 mois.

4.4. Est-ce un droit ?

La mutation temporaire n'est pas un droit.

4.5. Procédure d'octroi et de prolongation

La procédure est déterminée par le Président du Comité de direction ou son délégué.

4.6. Décision motivée

La décision motivée est prise par le Président du Comité de direction ou son délégué dans un délai de 30 jours à dater de la réception de la demande.

5. Entrée en vigueur

Ces nouvelles dispositions sont d'application depuis le 1^{er} octobre 2016.

Toutefois les procédures de mutation qui étaient en cours au moment de l'entrée en vigueur de l'arrêté royal, restent régies par les dispositions qui étaient d'application avant le 1^{er} octobre 2016.

R. Vansaingele

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

Une urgence à géométrie variable

Les négociations qui ont lieu en Secteur XV prennent décidément une tournure bizarre. Ainsi, aucune des mesures de l'accord sectoriel signé en 2015 n'ont été mises en œuvre.

Pour ce dossier, l'urgence n'apparaît pas de manière évidente, malgré les nombreuses demandes répétées de la CGSP-AMiO de prendre des arrêtés afin de faire entrer en vigueur au moins les points de l'accord qui concernent les congés (et qui n'ont aucun impact budgétaire).

Le Cabinet de la Fonction publique s'est entêté à vouloir intégrer ces mesures dans la réforme du Statut 3.0 qui, comme on l'avait prédit, a pris quasiment un an de retard.

Par contre, dans le dossier de la création de différents OIP, l'approche de la fin de l'année donne des ailes à l'Autorité pour accélérer le démantèlement du Service public régional (SPRB).

Après le Bureau bruxellois du plan (BBP), l'OIP Bruxelles Prévention et Sécurité (BPS), voilà le « BUP » (!) Bruxelles Urbanisme et Patrimoine, l'Agence régionale de l'économie et du commerce (une Société anonyme de droit public)... et une nouvelle administration fiscale qui, après avoir été annoncée OIP (« structure **indispensable** pour mettre en œuvre rapidement la politique fiscale bruxelloise ») se trouve transformée en un coup de baguette magique en « Service public régional Fiscalité », soit un Ministère ! Et voilà que le nouveau texte est négocié en urgence, avec comme motivation « il est indiqué le 1^{er} janvier 2017 dans le projet d'Ordonnance » et « parce que le passage en négociation est une formalité à accomplir pour que le Conseil d'État rende son avis » !!

Quant à comprendre pourquoi faire un Ministère d'une administration qui se trouve... au sein d'un Ministère, la réponse est des plus sibyllines : les ser-

vices du SPRB n'auraient pas la capacité à faire face à l'élargissement de son administration fiscale. Le Directeur général de Bruxelles Fiscalité déclarant dans la foulée que la Région a perdu « des centaines de millions d'euros parce que l'administration fiscalité n'a pas eu les moyens de travailler » !

Il est temps, en effet d'engranger les rentrées fiscales pour pouvoir payer les coûts supplémentaires importants que va générer la création de toutes ces nouvelles structures : déménagements, locations de bureaux, secrétariats sociaux et multiplications des mandataires A4, A5 et tutti quanti ! Et cet argent, c'est entre autres dans le budget à consacrer au personnel, mais aussi dans la poche du citoyen bruxellois qu'on ira le chercher !! Et sans aucune garantie que le service au public va s'en trouver amélioré...

V. Demeulemeester et M. Bossuroy

SECTEUR XVII – AIDE A LA JEUNESSE

SAJ-SPJ : enfin, ils nous ont entendus

Suite à un mouvement de grève datant déjà de 2013-2014, les revendications portaient sur le renforcement du secteur de l'Aide à la Jeunesse

Le gouvernement a accepté une augmentation significative d'un montant de 11,6 millions d'euros pour le secteur tant public que privé.

En ce qui concerne le secteur privé, le renfort permettra d'assumer des prises en charge plus rapide dans les décisions administratives prises en faveur des jeunes et de leur famille. Ceci est capital car le renforcement du secteur n'aurait pas eu d'effet si les situations ne trouvaient pas de solutions...

Toutefois, il était plus que nécessaire d'étoffer l'ensemble des structures des SAJ et SPJ. Le Ministre Rachid Madrane s'est formellement engagé à doter chaque service de renfort nécessaire à l'accomplissement des missions.

Cet apport de travailleurs permettra de renforcer les administratifs mais également d'enfin officialiser un statut de chef administratif tel que revendiqué par la CGSP.

Les services sociaux se verront également étoffés et permettront, par ce biais, de titulariser des délégués en chef dans les différentes structures.

Les services bénéficieront également d'un appui pour garantir un suivi des jeunes tant dans l'accueil que dans les situations à long terme.

Enfin, le Ministre Madrane a également entendu l'appel des IPPJ et un renfort des structures API (accompagnement post institutionnel) se concrétisera dans le même processus (500 000 €).

La cellule radicalisation sera effective avec 17 emplois créés au sein de l'Administration des Maisons de Justice, et principalement à Bruxelles. Ces emplois n'ont rien à voir avec les 150 promis au secteur de l'Aide à la Jeunesse.

Ces derniers seront établis sur un phasage de 3 années, la première tranche arrivant dès janvier 2017. La deuxième fin 2017 ou début 2018, et enfin la dernière tranche est planifiée pour 2019.

Si nous pouvons nous féliciter de cette avancée, nous devons rester vigilants. En effet, nous sommes aguerris aux lenteurs administratives (examens, processus de recrutement...) qui sont propres au département de la Fonction publique et qui peuvent ralentir le processus. La CGSP restera vigilante à ce niveau ! Nous veillerons à ce que les moyens des articles 7 soient affectés à leur usage et qu'il n'y ait aucun mélange entre renfort et remplacement lié à cet article.

Ne crions pas victoire et restons vigilants. Le combat continue !

S. Streef et P. Véga

SECTEUR IX – PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER DES ÉCOLES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (PAPO)

Cahier revendicatif

Le Comité technique CGSP du personnel administratif et du personnel ouvrier des écoles (PAPO) vient d'établir son cahier revendicatif pour les deux années à venir.

Il doit maintenant être soumis au personnel enseignant afin de remettre au Cabinet de la Ministre de l'Enseignement, Marie-Martine Schyns, une seule convention sectorielle reprenant l'ensemble des points.

Voici les points rapportés par les représentants de l'ensemble des régionales wallonnes :

A) Aspect quantitatif :

- la reconnaissance de la pénibilité : permettre une anticipation du départ à la retraite et/ou une valorisation du montant de la pension ;
- refinancement des internats du Supérieur ;
- alignement de la prime de fin d'année par rapport à ce qui est d'application au Fédéral ;
- valorisation d'un diplôme supérieur pour les fonctions de recrutement tel que d'application pour le PE ;
- problématique de la fonction de chauffeur de bus : valorisation (congé pour exercer une fonction supérieure au sein de la FW-B (Opérateur technicien)).

B) Aspect qualitatif :

- augmentation du taux de nomination pour atteindre le pourcentage tel que stipulé dans le décret du 12 mai 2004 ;
- suppression du stage (pour le PO) lors de la nomination ;
- application de l'octroi et extension d'heures pour les Conseillers en Prévention ;
- modifier la norme de 1 800 jours d'ancienneté pour obtenir une désignation à durée indéterminée. (1 080 – 3 ans) ;
- création d'un réseau unique avec pour avantage l'optimisation des moyens.

S. Streef



30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

À LIRE



Après nous le déluge

Notre société est incapable d'assurer et d'assumer la transmission du savoir et de l'expérience depuis qu'elle a fait de la rupture le moteur de la modernité. Refuser tout héritage, faire table rase du passé, mépriser les modèles et les filiations, rompre systématiquement avec le père : ce geste « moderne », qui nous englué dans le présent, mène aux pires catastrophes, humaines, politiques, économiques. Contre le culte de l'ici-et-maintenant, et pour sortir du malaise dans notre civilisation occidentale, Peter Sloterdijk propose une relecture vertigineuse de notre histoire et nous exhorte à nous réinscrire dans la durée.

Peter Sloterdijk est considéré comme l'une des grandes figures de la philosophie contemporaine.

Peter Sloterdijk, *Après nous le déluge. Les Temps modernes comme expérience antigénéalogique*, Éd. Payot, Paris, octobre 2016, 504 p., 25 €.

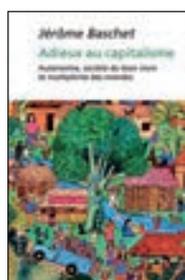


Sauver le progrès !

Si l'idée de progrès a guidé l'action sociale et politique moderne depuis les Lumières, elle s'est aujourd'hui considérablement affaiblie. Y compris parmi les insatisfaits de la réalité actuelle, le mot même de progrès a perdu son sens. Progrès de quoi ? Progrès pour qui ? Progrès vers quoi ? Le doute légitime vis-à-vis du progrès, en particulier technique et économique, a renforcé à son insu le discours hégémonique sur l'absence d'alternatives et sur la fin de l'histoire. Afin de conjurer cette malédiction durable, Peter Wagner a conduit une enquête à la fois conceptuelle, historique et sociologique, qui vise à redéfinir ce que pourrait être un futur désirable pour celles et ceux qui souffrent du présent.

Peter Wagner, sociologue allemand, est un théoricien social et politique, professeur à l'université de Barcelone.

Peter Wagner, *Sauver le progrès. Comment rendre l'avenir à nouveau désirable ?* Éd. La Découverte, Paris, octobre 2016, 192 p., 15 €.



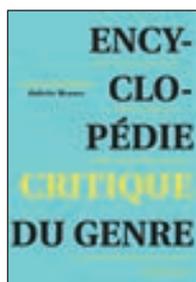
Adieux au capitalisme

Il est temps de rouvrir le futur. Et d'engager résolument la réflexion sur ce que peut être un monde libéré de la tyrannie capitaliste. C'est ce que propose ce livre, en prenant notamment appui sur les expérimentations sociales et politiques accumulées par l'insurrection et les communautés zapatistes, une « utopie réelle » de grande envergure.

Pratiquer une démocratie radicale d'autogouvernement et concevoir un mode de construction du commun ; démanteler la logique destructrice de l'expansion de la valeur et soumettre les activités productives à des choix de vie qualitatifs et collectivement assumés ; laisser libre cours au temps disponible et créer les conditions d'un véritable échange interculturel : telles sont quelques-unes des pistes qui dessinent les contours d'un anticapitalisme non productiviste et non eurocentrique.

Jérôme Baschet est un historien français, maître de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales et à l'Universidad autónoma de Chiapas, à San Cristóbal de Las Casas (Mexique).

Jérôme Baschet, *Adieux au capitalisme. Autonomie, société du bien vivre et multiplicité des mondes*, Éd. La Découverte, Paris, novembre 2016, 208 p., 8,50 €.



Encyclopédie critique du genre

« Désir(s) », « Mondialisation », « Nudité », « Voix » ... Les soixante-six textes thématiques de cette encyclopédie explorent les reconfigurations en cours des études de genre. Trois axes transversaux organisent cette enquête collective : le corps, la sexualité, les rapports sociaux. Dans les activités familiales, sportives, professionnelles, artistiques ou religieuses, les usages du corps constituent désormais un terrain privilégié pour appréhender les normes et les rapports de genre. Les inégalités liées au genre sont de plus en plus envisagées en relation avec celles liées à la classe sociale, la couleur de peau, l'apparence physique, la santé ou encore l'âge. Cette approche multidimensionnelle des rapports sociaux a transformé radicalement les manières de penser la domination au sein des recherches sur le genre.

Ouvrage coordonné par **Juliette Rennes**, sociologue, enseignante à l'EHESS.

Juliette Rennes (coll.), *Encyclopédie critique du genre*, Éd. La Découverte, Paris, novembre 2016, 752 p., 29,50 €.



L'espoir et l'effroi

Le XXe siècle a porté à son apogée la classe ouvrière en France. Les vagues de grèves qu'elle conduit et les organisations syndicales ou politiques qu'elle rejoint suscitent à la fois espoir et effroi, devant l'idée que les ouvriers puissent bouleverser radicalement l'ordre social. Ce double sentiment s'est exprimé dans une multitude d'écrits. Ce sont ces textes que Xavier Vigna explore dans ce livre.

Xavier Vigna est professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Bourgogne.

Xavier Vigna, *L'espoir et l'effroi. Luttres d'écritures et luttres de classes en France au XXe siècle*, Éd. La Découverte, Paris, septembre 2016, 250 p., 24 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • USA : quand Donald ne fait plus rire personne !
- 4 / Réduction temps de travail • L'or du temps
- 6 / Budget wallon • Région wallonne : un budget sous le sceau de l'austérité
- 7 / Syndicalisme • Plus que jamais, le syndicalisme
- 8 / IRB • Le gouvernement nuit à la santé !

Infos AMiO

- 9 / Édito • « Rumeur or not rumeur !!! »
- Fédéral**
- 10 / Comité B • Nouvelles règles
- 12 / Service public régional de Bruxelles • Une urgence à géométrie variable
- Communauté française**
- 13 / Secteur XVII - Aide à la Jeunesse • SAJ-SPJ : enfin, ils nous ont entendus
- 14 / Secteur IX - PAPO • Cahier revendicatif
- 15 / À lire

www.cgspwallonne.be

www.cgsp-amio.be ou www.cgsp-ministeres.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11